

# De la vision à la pratique

Le rôle de la société civile dans  
l'avancement de la mise en oeuvre de  
la Vision minière africaine

Leçons tirées de l'expérience de  
Publiez Ce Que Vous Payez



Février 2020



PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ

# Table des matières

<b>Résumé Exécutif</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>i Contexte</b>	
<b>ii À propos de la Vision minière africaine</b>	
<b>iii Résultats clés</b>	
1. Travaux de recherche de PCQVP et efforts de plaidoyer pour la mise en œuvre de la VMA	6
2. Principales demandes en matière de politiques pour renforcer la mise en œuvre de la VMA	13
<b>IV Conclusion et recommandations</b>	<b>14</b>
<b>Bibliographie et annexe</b>	<b>16</b>

## Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Ahamadou Mohamed Maïga, docteur en droit et consultant en industries extractives, au nom du Secrétariat PCQVP. Cette étude a été rendue possible grâce au soutien de Cordaid.

© Publiez Ce Que Vous Payez 2020

## Abréviations

<b>BAD</b>	Banque africaine de développement
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
<b>CL</b>	Collectivité locale
<b>CGASM</b>	Cadre africain de gouvernance pour le secteur minier
<b>CRADEC</b>	Centre régional africain pour le développement endogène et communautaire
<b>CPA</b>	Comité de pilotage Afrique
<b>CADM</b>	Centre africain de développement minier
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>ITIE</b>	Initiative pour la transparence des industries extractives
<b>LPRM</b>	Local Procurement Reporting Mechanism
<b>OSC</b>	Organisations de la société civile
<b>OSIWA</b>	Open Society for West Africa
<b>OSISA</b>	Open Society Foundation in Southern Africa
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAIA</b>	Loi sur la promotion et l'accès à l'information (Afrique du Sud)
<b>PCQVP</b>	Publiez Ce Que Vous Payez
<b>POM</b>	Organisations de la société civile intervenant dans le secteur minier
<b>SNJP</b>	Service national justice et paix
<b>SARW</b>	Southern Africa Resource Watch
<b>RDC</b>	République démocratique du Congo
<b>VMA</b>	Vision minière africaine
<b>VMN</b>	Vision minière nationale
<b>UA</b>	Union africaine

# Résumé Exécutif

Fondé en 2002, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) est un mouvement très présent en Afrique, avec près d'une trentaine de coalitions nationales actives dans la gouvernance des ressources naturelles. Le continent africain est connu pour ses importantes richesses naturelles, mais aussi pour ses défaillances en matière de gouvernance et de transparence dans la gestion des revenus qui en sont tirés. C'est pourquoi l'Union africaine (UA) a adopté, en 2009, la « Vision minière africaine » (VMA), un cadre qui vise à promouvoir le développement socio-économique inclusif et juste des pays d'Afrique par le biais d'une utilisation des ressources minérales permettant une transformation structurelle sur le continent. Cette vision est partagée par l'ensemble des pays membres de l'Union. Mais, dix ans après l'adoption de ce cadre, force est de constater qu'il fait face à d'énormes barrières en termes de mise en œuvre, tant de la part des acteurs du secteur concerné, public et privé, que de la part des organisations de la société civile qui, pourtant, sont les parties prenantes intéressées au premier rang.

Au cours des dix dernières années, les coalitions PCQVP ont œuvré pour la sensibilisation et l'avancement de la mise en œuvre de la VMA, en partenariat avec divers organismes internationaux et nationaux, dont le Centre africain pour le développement minier (CADM), un organe spécialisé de l'UA, en vue précisément d'aider les pays africains à intégrer la VMA dans leurs politiques et législations nationales, à travers une Vision minière nationale (VMN).

Le Comité de pilotage de PCQVP Afrique, l'organe consultatif stratégique et de gouvernance du mouvement PCQVP en Afrique, a commandité le présent rapport à l'occasion du 10e anniversaire de l'adoption de la VMA en février 2009. Le rapport rassemble les diverses approches de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la VMA des coalitions PCQVP sur le continent afin que les acteurs de la société civile et les décideurs s'en inspirent, et en tirent des leçons et des recommandations en vue des dix prochaines années. Parallèlement aux travaux des coalitions PCQVP, d'autres organisations indépendantes ont également mené des recherches et des analyses en lien avec la VMA dont les plus importantes sont recensées dans ce rapport.

Les résultats indiquent qu'une appropriation de la Vision fait encore défaut et que la société civile n'est pas à même de jouer pleinement son rôle pour faire évoluer les politiques et les législations en vue de mieux intégrer la VMA dans les politiques et les pratiques régionales ou nationales.

Les coalitions PCQVP en Afrique peuvent tirer parti de la VMA pour appuyer leur plaidoyer en faveur de réformes de la gouvernance extractive en explorant diverses voies d'action, notamment la mise en place de synergies (par exemple avec l'ITIE), d'analyses comparatives, d'actions de dissémination ; et pour ce faire, de définir au préalable une approche stratégique plus précise afin de délimiter son champ d'interventions en fonction des piliers de la VMA et des recommandations issues des divers rapports déjà présentés.

# Introduction

**De nombreux pays en Afrique sont encore loin d'avoir réussi le pari d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens, et ce, en dépit des richesses naturelles du continent. Le phénomène appelé « malédiction des ressources » est l'une des problématiques clés que Publiez Ce Que Vous Payez, fort de sa trentaine de coalitions nationales actives en Afrique, cherche à aborder. Ces coalitions partagent une même vision, celle d'un monde où tous profitent de leurs ressources naturelles, aujourd'hui et demain. Leur mission collective consiste à former un mouvement de la société civile menant à une gouvernance des secteurs pétroliers, gaziers et miniers qui est transparente, responsable, durable, équitable et attentive à tous.**

L'adoption de la VMA par l'Union africaine en février 2009 venait également en réponse aux preuves d'une « malédiction » des ressources, et avait pour objectif une mise en œuvre de la VMA à l'échelle régionale et nationale.

La VMA vise à promouvoir une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières comme base d'une croissance durable et d'un développement socio-économique au niveau global. Cette croissance devrait abandonner le modèle de développement extractif privilégiant les revenus pour adopter un modèle axé sur les ressources minières qui place le développement au premier rang et au centre de la chaîne de valeur minière, créant des opportunités en aval, en amont et latérales de faire du secteur un moteur de transformation structurelle, par le biais de l'industrialisation et de la diversification.

Toutefois, dix ans après l'adoption de la VMA par les dirigeants africains, très peu de pays du continent ont aligné leurs politiques minières sur le programme de réformes qui vise à stimuler un changement radical de la gouvernance des ressources minières. Ce manque d'appropriation à l'échelle nationale constitue un obstacle à sa mise à œuvre non seulement par les États, mais aussi par les organisations de la société civile.

## I Contexte

En juillet 2017, les coalitions nationales PCQVP de la Zambie et du Zimbabwe ont organisé conjointement la Conférence Afrique PCQVP à Livingstone, en Zambie, avec l'appui du Secrétariat PCQVP.

La conférence, organisée tous les trois ans, est le principal espace permettant aux membres africains de PCQVP d'échanger leurs expériences, d'apprendre les uns des autres et de faire progresser la transparence et la redevabilité dans la gestion des ressources naturelles. C'est également l'occasion de réexaminer les principes directeurs du mouvement et ses représentants, en particulier d'élire pour un mandat de trois ans le Comité de pilotage Afrique (CPA).

Le CPA a pour rôle, entre autres, de superviser la mise en œuvre de la stratégie globale de PCQVP en Afrique. Il est également responsable de soutenir une bonne gouvernance et l'expansion et de la protection de ses membres.

En 2017, les membres nouvellement élus du CPA ont identifié la VMA comme une priorité stratégique.

Le CPA a discuté des enjeux principaux et des approches stratégiques possibles en vue d'appuyer la mise en œuvre de cette vision à l'échelle continentale et nationale, conscient du fait que les coalitions PCQVP ne se sont pas suffisamment mobilisées pour la prise en compte de la VMA, même si des travaux sont engagés dans plusieurs pays pour réformer les lois nationales relatives aux secteurs des mines, du pétrole, du gaz. Le CPA a ensuite élaboré une approche stratégique en conformité avec les objectifs de la stratégie mondiale 2020-2025 - Vision 2025.

## II À propos de la Vision minière africaine

À l'occasion du 10e anniversaire de l'adoption de la VMA, le CPA a commandité le présent rapport afin de rassembler les diverses approches de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la VMA des coalitions PCQVP sur le continent depuis son adoption, et d'en tirer des leçons. Le rapport vise à sensibiliser le mouvement à la VMA, ainsi qu'à constituer une source d'inspiration, de leçons et de recommandations pour les acteurs de la société civile et les décideurs en vue des dix prochaines années. À propos de la Vision minière africaine

Les ressources minières peuvent jouer un rôle stratégique non seulement pour le développement des États à faibles revenus, mais également pour la croissance économique et le processus d'industrialisation des pays émergents.

Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés au changement climatique et à la démographie constituent des facteurs d'une importance grandissante qui ont une incidence sur le modèle de développement de l'utilisation des ressources minières en tant que moyen pour subvenir aux besoins croissants de la population et contribuer au progrès technique, scientifique et industriel.

La VMA formalise le cadre africain d'orientation destiné à faire des ressources minières un élément catalyseur du développement macro et micro-économique de ses États membres.

Cette vision vise à créer « les conditions nécessaires pour assurer le développement et la transformation structurelle des États africains, grâce à une nouvelle approche concernant l'utilisation des ressources minières ».

L'objectif principal de la VMA est de promouvoir un développement équitable et durable généralisé grâce à l'utilisation responsable des ressources naturelles du continent<sup>1</sup> et constitue la référence essentielle permettant d'encadrer la promotion du développement des ressources minérales pour accompagner une transformation structurelle des pays. Elle cherche en particulier à encourager une « exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières, apte à soutenir une croissance durable et un développement socio-économique généralisés », ainsi qu'à corriger les défauts structurels du modèle actuel, hérité de l'époque coloniale et qui se caractérise par « un secteur minier enclavé, des approches mono-sectorielles et non intégrées à des objectifs plus vastes de développement, des capacités institutionnelles affaiblies et des relations de négociation profondément asymétriques entre gouvernements et compagnies minières<sup>2</sup> ».

Compte tenu du caractère volontaire d'une telle initiative, il incombe à chaque État africain d'élaborer sa propre Vision minière nationale (VMN) à l'instar de la VMA. La mise en œuvre de la VMN implique que chaque pays harmonise ses lois, ses politiques et ses

<sup>1</sup> Note d'information de l'Oxfam, De l'aspiration à la réalité : Analyse de la Vision minière africaine, mars 2017, p. 2.  
<sup>2</sup> Voir Bonnie Campbell, Étude sur le rôle du secteur privé dans la réalisation des intérêts du Canada au développement international, Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, 4 avril 2012 – <http://foireafricainedemontreal.com/wp-content/uploads/VISION-MINIERE-AFRIQUE.pdf>

réglementations applicables au secteur minier, ainsi que son système national de planification du développement, en les alignant sur la VMA. Pour y parvenir, des partenariats efficaces doivent être établis entre les acteurs politiques compétents au sein du gouvernement national, le secteur privé, les communautés affectées par les activités minières et la société civile.

La VMA requiert en outre la mise en place d'une structure dédiée qui contrôle son adoption ainsi que la gestion du secteur extractif et minier en Afrique. À cette fin, l'Union africaine et le Centre africain de développement minier (CADM) ont décidé de la mise en place de plusieurs instruments politiques de facilitation, à savoir des démarches devant être engagées au niveau national (VMN), un Cadre de gouvernance africain pour le secteur minier (CGASM) et un pacte unissant le secteur privé à la VMA.



## Résultats clés

### 1 Travaux de recherche de PCQVP et efforts de plaidoyer pour la mise en œuvre de la VMA

Une synthèse des travaux entrepris par les coalitions PCQVP en Afrique en faveur de la mise en œuvre de la VMA est présentée ci-dessous par thème.

#### a. Thématiques de la VMA au travers des rapports des coalitions PCQVP

Plusieurs coalitions PCQVP ont réalisé des études de cas relatives à différents aspects de la gouvernance des ressources qui entrent naturellement dans le champ d'application de la VMA, en particulier les suivants : la transparence dans le secteur extractif, le genre et la protection des droits humains, les contrats miniers, le développement communautaire, la fiscalité, le partage des rentes minières, à la restriction de l'espace civique. Ces études souvent sont transversales et ne portent donc pas sur un seul thème.

### Transparence et redevabilité

*“ Un secteur minier transparent et inclusif qui est responsable sur le plan environnemental et social [...] qui fournit des avantages durables à la communauté et qui adopte une perspective intégrée des droits des différents acteurs [...] est essentiel pour contrer les répercussions néfastes du secteur et éviter les conflits découlant de l'exploitation minière ”*

-Africa Mining Vision

C'est dans les pays d'Afrique australe et de l'Est que le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de la VMA par les différentes coalitions PCQVP est le plus remarquable. Les cadres de plaidoyer et rapports transversaux ayant trait à la VMA se rapportent plus particulièrement à la transparence, à la gouvernance des ressources extractives, à la divulgation obligatoire des revenus du secteur extractif, à l'appui technique aux communautés locales et au renforcement des capacités.

S'agissant de la transparence et de la gouvernance du secteur extractif, la coalition PCQVP de l'Afrique du Sud fait état par exemple, dans son étude de cas de 2017 intitulée « Why South Africa's Extractive Sector Needs Greater Transparency: Case study of Sedibeng Iron

Ore mine<sup>3</sup>», des difficultés liées à l'obtention d'informations. Dans le cas de la société minière Sedibeng, bien que le plan d'embauche et de développement social constitue une obligation légale, il n'a pas été facilement divulgué, de même que les paiements fiscaux effectués par cette société au profit des communautés locales. L'étude avait pour but essentiel l'amorçage d'une campagne de plaidoyer pour la transparence fiscale afin que les communautés locales connaissent le pourcentage des revenus extractifs dont elles bénéficient. Malgré l'existence en Afrique du Sud d'une législation exigeant l'accès à l'information (the Promotion and Access to Information Act, PAIA), la mise en oeuvre de ces législations demeure inefficace.

En décembre 2016, PCQVP Zimbabwe a publié un rapport de synthèse intitulé « Vers un cadre de gouvernance des ressources minérales transparent et redevable: synthèse de recherches sur des aspects clés liés au secteur minier au Zimbabwe », faisant référence notamment à l'impact de la corruption dans le secteur extractif. L'étude montre que la corruption dans ce secteur au Zimbabwe constitue un obstacle au développement socio-économique ; les acteurs de cette corruption étant principalement les responsables politiques impliqués dans l'extraction, la vente et l'exploration de l'or et des diamants, et les fonctionnaires en complicité avec la police<sup>4</sup>. L'étude relève en outre les lacunes de la législation minière en matière de la lutte contre la corruption, déplorant l'inexistence de normes contre l'enrichissement illicite des responsables politiques ou des fonctionnaires.

Pour sa part, PCQVP Malawi a bénéficié en juin 2015 d'un financement de l'organisme Open Society Foundation in Southern Africa (OSISA) dans le cadre du projet « Promotion de la transparence et redevabilité dans le secteur extractif », qui lui a permis d'organiser un débat public sur la transparence et la promotion de la VMA, ainsi qu'un plaidoyer en faveur de réformes des politiques minières et de la loi. Les membres

de la coalition PCQVP Malawi ont pu participer à différents ateliers sur la VMA organisés par le Centre africain de développement minier (CADM)<sup>5</sup>.

Des travaux plus poussés ont été menés par la coalition PCQVP Zambie afin de vérifier la conformité de la législation minière de 2015 à la VMA et sa transposition. L'analyse de la coalition relève la non-conformité de cette législation relativement à cinq des neuf axes de la VMA : la gestion des rentes et des revenus miniers, les systèmes d'informations géologiques et minières, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, l'extraction minière artisanale et à petite échelle, la gouvernance du secteur minier, la recherche et le développement, les questions environnementales et sociales, les liens et la diversification, la mobilisation de l'extraction et l'investissement dans les infrastructures. La coalition a également bénéficié de séances de renforcement de capacités grâce à l'appui technique de Tax Justice Network<sup>6</sup>.

## Problématique genre et industries extractives

« L'aggravation de la pauvreté, et des inégalités et des dépendances économiques peut déstabiliser les relations de pouvoir au sein des communautés et ébranler les structures sociales traditionnelles, résultant en une augmentation des inégalités entre les genres du fait de l'inégalité d'accès à l'emploi dans le secteur minier, de la perte de soutien masculin pour les tâches ménagères et des difficultés d'accès à l'eau potable et à la nourriture engendrées par la dégradation de l'environnement »

-Africa Mining Vision

**En Afrique de l'Ouest**, les différentes coalitions PCQVP ont mené diverses études transversales – touchant à la transparence, aux contrats miniers, ou à la répartition des revenus extractifs –, mais abordant aussi précisément les problématiques liées au genre.

Dans le cadre de son projet « Genre et ITIE » qui vise à promouvoir davantage de participation des femmes dans la gouvernance des ressources minérales, Publiez Ce Que Vous Payez a réalisé une étude intitulée « Ensemble faisons avancer les droits des femmes dans le mouvement pour la transparence des industries extractives<sup>7</sup> ». Menée en 2018 au Sénégal, au Burkina Faso, en Guinée, au Togo, au Ghana et au Nigeria, l'étude s'est penchée sur la problématique des droits des femmes et de l'égalité des genres dans l'industrie extractive et sur la situation socio-économique des femmes, prônant une participation accrue des femmes dans les instances de gouvernance. Le champ du projet a mis l'accent, d'une part, sur le volet institutionnel afin de souligner la problématique et de permettre aux coalitions nationales PCQVP de poursuivre leur analyse. La recherche conclut à « une nécessité pour les coalitions PCQVP d'intégrer la dimension genre tant dans la gouvernance interne que dans ses activités programmatiques ».

D'autre part, l'étude a analysé le niveau de compréhension de la dimension genre dans le secteur extractif et la publication des données sensibles au genre dans les rapports, plans de travail et de communication de l'ITIE. La recherche a permis de constater que la vaste majorité des acteurs impliqués dans PCVQP et l'ITIE à l'échelle nationale n'en sont qu'au stade initial de compréhension et d'analyse des questions de genre de manière plus systématique dans le cadre de l'implication dans l'ITIE. Une sensibilisation accrue à la question du genre et à son importance dans le secteur extractif est

nécessaire. Il a d'autre part été suggéré que cette sensibilisation devait avoir lieu à la fois au sein de PCVQP et dans les structures de l'ITIE.

Afin d'y remédier et en vue de renforcer l'efficacité du plaidoyer, les pistes d'actions suivantes sont notamment recommandées :

- Faire appel aux experts de la question du genre (particulièrement dans le domaine de l'extraction) parmi les membres de PCQVP et les impliquer plus activement, à la fois pour les inciter à participer plus et pour aider à contextualiser la compréhension de la question auprès d'un groupe de membres plus large ;
- Encourager activement une participation plus égalitaire aux groupes multipartites et autres forums d'implication et de décision de l'ITIE, faisant d'eux des « espaces sûrs » et potentiellement influents permettant de discuter et débattre de questions relatives au genre ;
- Utiliser des projets ciblant la question du genre comme catalyseurs de leçons dans le cadre des efforts plus larges de parité au sein de l'ITIE ;
- Établir un lien entre les questions liées au genre, connexes aux industries extractives et les autres cadres plus larges de politique nationale (politique nationale sur le genre, etc.) afin d'inciter le secteur extractif à plus se préoccuper de la question du genre ;
- Faciliter l'accès et l'utilisation de données ventilées et de statistiques sur le genre, notamment dans les rapports de l'ITIE.

En **Ouganda**, la coalition a travaillé sur un plaidoyer tendant à une meilleure prise en considération des problématiques liées au genre et aux relations entre les communautés locales et les sociétés minières<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Voir PCQVP Malawi, Rapport narratif annuel : avril 2015 à juin 2016, p. 14.  
<sup>6</sup> Voir PCQVP Zambie, Rapport narratif 2015-2017, 2017, p.3-4.

<sup>7</sup> Télécharger l'étude sur ce lien : <https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2019/05/Ensemble-Faisons-avancer-les-droits-des-femmes.pdf>

<sup>8</sup> Les différents rapports de la coalition PCQVP-Ouganda ne sont pas disponibles. Toutefois, les références peuvent être consultées sur le lien suivant : [https://www.pwyp.org/fr/pwyp\\_members/ouganda/](https://www.pwyp.org/fr/pwyp_members/ouganda/)

<sup>3</sup> PCQVP Afrique du Sud, Why South Africa's Extractive Sector Needs Greater Transparency: Case study of Sedibeng Iron Ore mine, 2017.  
<sup>4</sup> Cette étude a principalement été menée par Transparency International Zimbabwe (TI-Z). Elle est intitulée « Power Dimensions in Mineral Related Corruption »

## Accès aux données et contrats miniers

“ La capacité de l'État à optimiser l'attribution de contrats pour l'exploitation de ses ressources naturelles est concentrée sur le début (conclusion d'un contrat d'exploitation)... Il est par conséquent important d'identifier tous les liens avec les ressources critiques dès le début [...], même si l'économie locale n'est pas encore à même de tirer profit de telles opportunités. Les aspects les plus importants de ce point de vue comprennent : [...] des dispositions protégeant la transparence et la bonne gouvernance, et imposant la conformité à des normes sécuritaires et sanitaires, à une gestion environnementale et matérielle, à une responsabilité sociale organisationnelle et à un recrutement préférentiel du personnel local acceptables à l'échelle internationale...”

-Africa Mining Vision

Dans le domaine du libre accès aux données, les coalitions PCQVP du Mali, du Niger, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire sont en train de mettre un projet visant à vulgariser le « Mécanisme de reporting sur l'approvisionnement local dans le secteur minier<sup>9</sup> », avec l'appui financier de Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), et Mining Shared Value, une organisation canadienne membre de PCQVP Canada qui a élaboré le mécanisme. Le mécanisme permet d'obtenir un certain nombre d'informations qualitatives et quantitatives sur la chaîne de sous-traitance minière, incluant les procédures d'appel d'offres, les différents types de soumission, la catégorisation des sous-traitants, la nature et le montant des prestations, et la formation en matière de renforcement de capacités des sociétés minières au profit des fournisseurs et sous-traitants. Les objectifs

principaux étaient d'instaurer la transparence dans la chaîne de sous-traitance, de faciliter la gestion administrative des sociétés minières en termes d'élaboration des rapports, et de permettre aux États d'avoir un droit de regard sur le recours aux entreprises locales et aux emplois locaux afin de disposer de statistiques fiables<sup>10</sup>. Les coalitions PCQVP des pays cibles ont bénéficié de séances de formation pour renforcer leurs capacités de plaidoyer afin de favoriser l'adoption du mécanisme, soit dans la législation minière, soit dans la politique minière des États cibles.

D'autres coalitions PCQVP ont mené des études au niveau national sur les contrats miniers à travers l'analyse de leurs clauses et le respect des obligations légales des sociétés minières. Au Mali, la coalition de PCQVP a réalisé une étude clé en mars 2016 intitulée « L'analyse comparative des contrats miniers au Mali<sup>11</sup> » qui dénonce la mauvaise négociation des contrats miniers par les autorités administratives minières, outre les avantages fiscaux accordés qui créent un déséquilibre économique entre l'État et les sociétés minières. Ce rapport présente des recommandations visant au renforcement des capacités de l'administration minière et fiscale, à l'atténuation de l'octroi d'avantages fiscaux ainsi qu'à la transparence et publication des contrats miniers.

Au **Niger** ainsi qu'en **Guinée**, plusieurs études ont également été menées dans le cadre du respect des obligations légales et contractuelles des sociétés minières. Faisant état du manquement à certaines de ces obligations, notamment en matière de déclaration d'impôts, d'emplois locaux ou encore de protection des droits des communautés locales ou de l'environnement, elles sont la manifestation même du droit de contrôle de la société civile et, par conséquent, des éléments permettant aux États d'exercer pleinement leur devoir de surveillance sur les compagnies minières.

En **République démocratique du Congo**, un rapport d'informations de 2013 intitulé « Prise de position des ONG sur la cession des parts sociales de la GECAMINES dans KCC et la création d'une filiale de la GECAMINES à l'île Maurice<sup>12</sup> », rédigé par PCQVP-RDC en collaboration avec d'autres organisations, fait état de l'opacité autour d'une cession de parts sociales de la GECAMINES à l'insu du gouvernement de la RDC<sup>13</sup>, unique actionnaire. Préoccupées par cette nébuleuse, les organisations de la société civile réunies autour de la coalition PCQVP ont mené une série d'actions de plaidoyer en faveur d'une transparence effective sur la problématique et le respect des obligations légales liées au droit à l'information et aux procédures d'appel d'offres.

## Questions légales et fiscales

“ La capacité de l'État à optimiser l'attribution de contrats pour l'exploitation de ses ressources naturelles est concentrée sur le début (conclusion d'un contrat d'exploitation)... Il est par conséquent important d'identifier tous les liens avec les ressources critiques dès le début [...], même si l'économie locale n'est pas encore à même de tirer profit de telles opportunités. Les aspects les plus importants de ce point de vue comprennent : [...] un régime fiscal flexible, sensible aux changements de tarifs et stimulant le développement national...”

-Africa Mining Vision

Au **Sénégal**, la coalition PCQVP a mené une étude en 2014 spécifique à la « domestication » de la VMA dans le cadre des réformes minières et pétrolières, intitulée « Étude comparative du code minier et pétrolier par rapport à la directive communautaire de la CEDEAO dans le contexte de l'ITIE et de la Vision minière africaine ». Après avoir relevé les insuffisances relatives,

notamment, à la transparence, à la fiscalité, à l'évaluation d'impact environnemental et social, ainsi qu'à la gestion des problématiques foncières et communautaires dans les différentes législations minières et pétrolières, l'étude fournit un certain nombre de recommandations que la coalition a synthétisées dans un « Document de contribution de la société civile au processus de révision du code minier ». La plupart de ces recommandations ont été prises en compte dans le nouveau code minier du Sénégal adopté en novembre 2016, y compris la transposition de la VMA dans l'exposé des motifs du code minier.

Au **Cameroun**, la coalition PCQVP a réalisé une étude en août 2016, en collaboration avec le Centre régional africain pour le développement endogène et communautaire (CRADEC) et le Service national justice et paix (SNJP), portant sur « Les exonérations fiscales dans le secteur extractif au Cameroun<sup>14</sup> ». Cette étude visait à évaluer l'efficacité de la stratégie des exonérations dans le secteur extractif au Cameroun afin « d'établir la garantie de la mobilisation optimale des recettes fiscales pour la réalisation des engagements politiques et financiers des pouvoirs publics ; la prise en compte des droits de compensation des riverains et des collectivités décentralisées pour les réparations et la réduction des inégalités ; et la promotion des pratiques d'exploitation favorables au développement durable ».

Tax Justice Network Africa a effectué, en 2017, une étude intitulée « Where is the money ? Taxation and the State of Africa Mining Vision domestication in Ghana, Tanzania and Zambia<sup>15</sup> », ayant pour objectif de mesurer le degré de « domestication » de la VMA dans le système législatif fiscal de ces différents pays. L'étude fait état du faible profit tiré des recettes fiscales en raison de nombreux stratagèmes frauduleux, notamment le transfert illicite des bénéfices et l'évasion fiscale, en vigueur dans ces pays.

<sup>9</sup> Voir le lien suivant pour plus d'information sur le mécanisme : <https://static1.squarespace.com/static/54d667e5e4b05b179814c788/1/5b156825575d1f320ad1f9c/1528129581547/MRAL-Juillet-2017-VF-compressé.pdf>

<sup>10</sup> <http://goxi.org/profiles/blogs/pushing-for-increased-information-on-mining-local-procurement-in>

<sup>11</sup> [https://eiti.org/sites/default/files/pwyp\\_mali\\_mining\\_contract\\_analysis.pdf](https://eiti.org/sites/default/files/pwyp_mali_mining_contract_analysis.pdf)

<sup>12</sup> <http://congominer.org/system/attachments/assets/000/000/485/original/Prise-de-Position-des-ONG-sur-cession-parts-sociales-GECAMINES-KCC-2013-octobre-24.pdf?1430928931>

<sup>13</sup> Dans la lettre n° CAB/MIN/MINES/01/1137/2013 du 30 août 2013, le ministre des Mines demande aux autorités de la GECAMINES de prendre toutes leurs responsabilités dans ce processus et de respecter strictement les principes de transparence et de publication sur le site du ministère des Mines, concernant les projets de cession ou de vente d'actifs miniers.

<sup>14</sup> PCQVP Cameroun, Les exonérations fiscales dans le secteur extractif au Cameroun, août 2016, p. 62.

<sup>15</sup> Tax Justice Network, Where is the money? Taxation and the State of Africa Mining Vision domestication in Ghana, Tanzania and Zambia, Policy Brief 2017.

Afin de construire des mécanismes adéquats pour pallier l'inefficacité du régime fiscal, l'étude recommande de :

- Renforcer la capacité des structures étatiques pour mieux gérer les recettes fiscales ;
- - Diffuser et faire connaître la VMA en collaboration avec le Centre africain de développement minier ;
- - Réviser les traités bilatéraux d'investissement relatifs à la double imposition afin d'augmenter les revenus extractifs des États ;
- - Développer des mécanismes de lutte contre la fraude fiscale ;
- - Mettre en place des fonds souverains de santé pour le secteur minier au Ghana et en Tanzanie.

Pour la plupart, les études réalisées par les coalitions dans les pays précités mettent en relief le caractère transversal des sujets abordés relativement aux principaux axes de la VMA. Malgré cette transversalité, il est recommandé que les approches de mise en œuvre de la vision des coalitions PCQVP soient axées sur des thèmes spécifiques établis par la VMA afin de garantir une meilleure appropriation et des résultats concrets.

## b. Domestication de la VMA

Divers autres organisations membres et partenaires de PCQVP ont également effectué des études spécifiques et interdisciplinaires sur la VMA, en particulier sur les questions liées à la taxation minière et à la gestion des revenus miniers, la transparence, l'accès aux données et la négociation de contrats miniers. Parmi ces organisations se trouvent Tax Justice Network, Oxfam, ONE et Sherpa.

Oxfam, pour sa part, relève le manque de notoriété de la VMA auprès de la société civile,

des États et des compagnies minières dans son rapport « De l'aspiration à la réalité : analyse de la Vision minière africaine ». Cette organisation constate une lenteur dans la mise à œuvre de la VMA et le manque d'appropriation des parties prenantes dans le secteur minier. Le rapport affirme : « La société civile, qui pourrait assumer le rôle de défenseur de la VMA, n'a pas donné son soutien entier à la mobilisation et à la défense des politiques à l'échelle locale (...). Il existe par-dessus tout un manque criant d'analyse indépendante sur les lacunes de la VMA qui demande à être comblé (...). Il avance également que « seul le Lesotho a pleinement adopté la VMA par l'élaboration d'une Vision minière nationale ». Afin de permettre une meilleure mise en œuvre de la VMA, le rapport recommande aux organisations africaines de la société civile :

- De participer de manière active à la défense, à la recherche et à l'analyse de la VMA en se concentrant sur l'amélioration de l'autonomie civique et de la participation sociale, sur les droits des femmes et la justice entre les femmes et les hommes, ainsi que sur la durabilité environnementale, afin de pousser les États africains et les instances politiques panafricaines à engager des réformes pour combler les lacunes du cadre ;
- De créer des campagnes de sensibilisation du public à la VMA et à ses avantages, au profit des citoyens et des communautés affectées par les activités minières, afin que les VMN prennent en compte les intérêts des acteurs non étatiques.

Concernant la transparence et l'accès aux données, qui constituent des axes importants de la VMA, le rapport conjoint de des organisations dont ONE, Oxfam et Sherpa, en collaboration avec PCQVP intitulé « Open Data : l'exemple des industries extractives<sup>16</sup>», publié en 2016,

<sup>16</sup> ONE, OXFAM, SHERPA et PCQVP « Open Data : l'exemple des industries extractives » 2016, p. 3.

rend compte du manque d'accessibilité à des données de qualité. Selon le rapport, l'exercice de publication des données n'est pas une fin en soi : l'appropriation de ces données, leur analyse et leur dissémination constituent également un enjeu important en vue d'une amélioration de la redevabilité des entreprises. Le rapport déplore l'absence d'un registre centralisé et public des paiements effectués au profit des gouvernements, et ce malgré l'adoption des règles internationales relatives à la divulgation obligatoire des paiements par les sociétés extractives ressortissantes du Canada, du Royaume-Uni ou encore de l'Union européenne.

Enfin, il est également important de noter qu'un groupe constitué d'organisations et de partenaires de PCQVP, y compris CRADEC au Cameroun, Tax Justice Network Africa et NORAD a récemment publié une étude « Suivi de la domestication de la Vision minière africaine au Cameroun<sup>17</sup>» (2019). Elle aborde précisément la gouvernance et la gestion des recettes minières à la lumière de la VMA, et fait plusieurs recommandations fondées sur ses principes, touchant notamment à l'attribution des permis, au renforcement des capacités des fonctionnaires et à la maximisation des revenus à travers un régime fiscal clair et juste.

## c. Coordination de la société civile à l'échelle continentale ou régionale

Les efforts conjoints et coordonnés relatifs à la VMA à l'échelle continentale et régionale entrepris par la société civile en général, et par PCQVP en particulier, sont timides. Néanmoins, les organisations de la société civile (OSC), conscientes de l'importance de leur rôle, ont organisé une conférence sur la VMA à Johannesburg, en novembre 2019, par le biais de PCQVP et de Southern Africa Resource

<sup>17</sup> CRADEC, Tax Justice Network Africa, NORAD, Suivi de la domestication de la Vision minière africaine au Cameroun, avril 2019.

Watch (SARW). Les objectifs principaux étaient non seulement de définir le rôle des OSC dans la mise en œuvre de la VMA – tout en établissant les différentes stratégies à court, moyen et long terme, mais aussi de définir clairement leur champ essentiel d'intervention. Pour ce faire, après avoir débattu des défis et des enjeux relatifs aux piliers de la VMA, les participants ont formulé d'importantes recommandations. Parmi ceux qui intéressent la société civile, il convient de mentionner :

- Les efforts de plaidoyer en faveur d'une sensibilisation à la VMA des parlementaires et des citoyens visant à influencer les réformes législatives et la mise en œuvre de la VMA ;
- Les activités de renforcement des capacités des communautés locales afin de comprendre et d'apprécier la valeur et l'utilisation de la VMA, et de participer efficacement aux processus d'évaluation de l'impact environnemental ;
- L'élaboration d'une stratégie de communication globale de la VMA en vue d'une dissémination sur l'ensemble du continent, ciblant divers acteurs clés et visant à influencer la mise en œuvre de la VMA à l'échelle nationale ;
- Les services continus d'intérêt général et de protection des droits humains, tels que les services de recours en cas de litige, visant à soutenir les communautés touchées.

#### d. Efforts étatiques et régionaux de mise en oeuvre de la VMA pour aider aux processus de révision des lois et des politiques

Les réformes minières de la plupart des États dont ce rapport fait état prennent en compte les différents axes de la VMA, dans le but d'améliorer la gestion fiscale et le partage des revenus du secteur extractif, ou de traiter la problématique liée aux gains socio-économiques locaux et au développement communautaire, par le biais notamment de la création de fonds de développement local ou en encore de fonds de réhabilitation des sites exploités. Cette prise de conscience des États reflétée dans leur législation et leur politique minière constitue une avancée notable en vue de la mise en oeuvre de la VMA. Néanmoins, l'application réelle des mesures, concernant surtout le partage des revenus, la clause de stabilisation et le développement local, fait l'objet de critiques.

La Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) et la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), conjointement avec le ministère des Mines et des Hydrocarbures de la République de Guinée équatoriale, ont organisé en février 2017 des séances de renforcement des capacités à l'intention des pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Ces séances portaient sur l'approche de la VMA en matière de négociation des contrats et d'effets structurants sur l'économie locale. Le gouvernement de la Côte d'Ivoire, en partenariat avec l'Autorité internationale des fonds marins, a également organisé en 2018 des formations sur la VMA et la contribution de l'exploration et de l'exploitation des ressources des grands fonds marins à l'économie bleue en Afrique. Ces séries d'actions de renforcement des capacités des agents de l'administration des différents États CEEAC et de l'Afrique de l'Ouest s'inscrivent parfaitement dans le champ d'application de la VMA.

de la VMA (à l'image de l'ITIE). La plateforme multipartite serait composée non seulement des organisations de la société civile et de l'État, mais également des sociétés minières ou de tout autre organisme ayant des intérêts dans le secteur extractif. Elle aborderait les questions et les politiques de mise en oeuvre de la VMA dans les différents États et constituerait un organe indépendant de l'État.

- Les coalitions PCQVP pourraient entreprendre une analyse comparative des lois et politiques nationales d'une part, et de la VMA d'autre part pour éclairer leurs demandes de réformes. Cette analyse constituerait un cadre de plaidoyer par excellence et pourrait conduire à des réformes substantielles. Cependant, une collaboration avec les différentes commissions parlementaires des États pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre cet objectif.
- PCQVP pourrait commanditer une étude exhaustive sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la VMA dans les pays où le mouvement dispose d'une coalition nationale. Les résultats de cette étude

pourraient servir de base à une solide campagne de plaidoyer auprès de l'Union africaine et des États respectifs exigeant un respect des engagements quant à la mise en oeuvre de la VMA.

- PCQVP devrait établir plus de partenariats avec des organisations qui ne sont pas membres du mouvement et sont plus spécialisées (TJN, SARW, Greenpeace, etc.) afin de renforcer son plaidoyer sur certaines thématiques liées à la VMA (taxation, environnement, droits humains) qui restent des préoccupations majeures.
- Les coalitions PCQVP devraient définir un programme clair de mise en oeuvre de la VMA et identifier des opportunités de plaidoyer et/ou de campagne. Même si les études et/ou plaidoyers menés par les différentes coalitions s'inscrivent d'une façon ou d'une autre dans le droit fil de la VMA, pour la plupart ces travaux de recherche ou de plaidoyer ne sont pas assortis d'un mécanisme de suivi réel et s'inscrivent dans un programme d'activités préétabli.

## 2 Principales demandes en matière de politiques pour renforcer la mise en oeuvre de la VMA

Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, différents questionnaires et interviews auprès des coalitions nationales PCQVP en Afrique ont permis d'approfondir la question de la mise en oeuvre et d'identifier les différentes attentes. Il en ressort que:

- PCQVP devrait explorer les liens entre la mise en oeuvre de l'ITIE et les principes de la VMA. L'ITIE constituant la norme de transparence adoptée par de

nombreux pays d'Afrique francophone et anglophone, il serait utile d'identifier ses dispositions ayant un lien étroit avec la VMA et pouvant alimenter les différents rapports annuels. De plus, un mécanisme de suivi-évaluation devrait être mis en place afin d'évaluer le degré de mise en oeuvre des différentes recommandations.

- Il convient de demander aux États/ gouvernements africains de créer des cadres multi-acteurs de mise en oeuvre



# Conclusion et Recommandations

La Vision minière africaine constitue le cadre adéquat pour faire de l'exploitation minière un élément catalyseur du développement macro et micro-économique des États africains. Cependant, sa mise en œuvre à l'échelle régionale et nationale constitue une tâche immense. Une prise de conscience des dirigeants est nécessaire pour que leurs politiques et leur législation minière coïncident avec les objectifs de la VMA. La société civile a un rôle important à jouer pour une meilleure appropriation de la VMA.

Somme toute, les leçons principales tirées des différentes activités en faveur de la VMA effectuées par les membres de PCQVP comprennent :

- **Manque d'efforts coordonnés de plaidoyer de la part de la société civile** : les coalitions PCQVP ont eu recours à plusieurs cadres politiques et juridiques (y compris l'ITIE, la divulgation obligatoire, les lois et politiques à l'échelle sous-régionale et nationale) pour responsabiliser les gouvernements et les entreprises. Bien que la plupart de ces cadres reflètent les principes de la VMA, ces principes n'ont pas suffisamment informé le plaidoyer. En parallèle, les coalitions PCQVP n'ont guère coordonné leurs efforts de mise en œuvre de la VMA.
- **Peu d'opportunités offertes à la société civile de participer à l'organe de mise**

**en œuvre de la VMA et de l'influencer au niveau de l'Union africaine** : le Centre africain de développement minier (CADM) a été fondé par l'Union africaine en vue de soutenir la mise en œuvre de la VMA dans chaque pays membre. Cependant, cet organe donne moins d'opportunités à la société civile d'influer sur les changements. Les membres de PCQVP interviewés au cours de cette étude ont remarqué que le CADM a plutôt tendance à faire appel au personnel technique et aux organes exécutifs à l'échelle nationale lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques de développement et de mise en œuvre. Le centre devrait jouer le rôle d'institution multipartite, comme le fait l'ITIE, afin de garantir la participation efficace et l'élargissement du rôle de la société civile ;

- **Besoin de déployer des efforts en vue d'une participation publique significative** : les points ci-dessus mènent à la conclusion que la mise en œuvre de la VMA a jusqu'ici été axée sur le gouvernement. Quand bien même l'initiation et l'adoption de politiques incombent au gouvernement, il est crucial de permettre aux organisations

de la société civile de jouer un rôle adéquat pour améliorer la participation. Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques doit être entièrement consultatif, depuis l'identification des problèmes jusqu'à l'inclusion de plus d'acteurs et l'exploration de domaines de consensus. Cela pourrait engendrer un réexamen de la VMA.

Par conséquent, les coalitions PCQVP pourraient entreprendre les actions suivantes :

- **Déterminer préalablement leur cadre de plaidoyer en fonction des piliers de la VMA**, conformément aux recommandations de la conférence de Johannesburg ; en effet, les défis et problématiques du secteur minier étant différents d'un pays à un autre, il n'est pas certain que l'uniformisation des actions de plaidoyer soit avantageuse : les coalitions doivent donc circonscrire leurs champs d'intervention ;

- **Effectuer le suivi et l'application des recommandations** issues des différents rapports de plaidoyer dans le cadre de la mise à œuvre de la VMA ;
- **Organiser des sessions de dissémination** de la VMA en collaboration avec les autorités politiques et le Centre africain de développement minier ;
- **Communiquer régulièrement** des informations sur les différentes problématiques, notamment le partage de revenus, l'accès à l'information, la transparence, le développement communautaire et la négociation des contrats miniers ;
- **Collaborer avec les acteurs miniers** pour une meilleure prise en compte des enjeux et des défis relatifs au secteur extractif.

# Bibliographie

## Études et rapports

1. CRADEC, Tax Justice Network Africa, NORAD, Suivi de la domestication de la Vision minière africaine au Cameroun, avril 2019.
2. CIVICUS, PCQVP, Envers et contre tout : les risques et périls de l'engagement citoyen pour une gestion responsable des ressources naturelles, 2016.
3. CNUCED, La Vision minière africaine : approche sur les questions de négociation des contrats et effets structurants sur l'économie locale, février 2017.
4. Centre africain de développement minier, La Vision minière africaine et la contribution de l'exploration et de l'exploitation des ressources des grands fonds marins à l'économie bleue en Afrique, 2015
5. Southern Africa Resource Watch, Civil Society Africa Mining Vision Conference Recommendations, 23 au 25 octobre 2019
6. Tax Justice Network, Africa Mining Vision, IFFs and the mining sector: fiscal regime issues and challenges, Africa solutions to a global problem? Kwesi W., 19 juillet 2017
7. Tax Justice Network, Where is the money? Taxation and the state of Africa Mining Vision domestication in Ghana, Tanzania and Zambia, Document de politique 2017
8. Tax Justice Network, NORAD, Suivi de la domestication de la Vision minière africaine au Cameroun, avril 2019
9. PCQVP Niger, Étude de référence sur les entreprises et les droits de l'homme : cas des industries extractives au Niger, décembre 2014
10. PCQVP Côte d'Ivoire, L'information est le pouvoir ou comment PCQVP Côte d'Ivoire apporte la bonne gouvernance au niveau des communautés, 2016
11. PCQVP Sénégal, Étude comparative des codes miniers et pétroliers du Sénégal par rapport à la directive communautaire de la CEDEAO dans le contexte de l'ITIE et de la Vision minière africaine, décembre 2014
12. PCQVP Guinée, Centre du commerce international pour le développement, Évaluation du suivi des obligations sociales du projet SIMFER RIO TINTO, 2017
13. PCQVP Cameroun, Les exonérations fiscales dans le secteur extractif au Cameroun, août 2016
14. PCQVP Congo, Suivi de l'exécution des investissements dans le secteur de la santé : briser le cercle vicieux de l'impunité, décembre 2017
15. PCQVP Congo, POM, La prise de position des ONG sur la cession des parts sociales de la GECAMINES dans KCC et la création d'une filiale de la GECAMINES à l'île Maurice, octobre 2013
16. PCQVP Niger, Étude de suivi des obligations légales des entreprises : cas du contenu local de la convention minière de SAMIRA HILL, décembre 2013
17. PCQVP Mali, L'analyse comparative des contrats miniers au Mali, mars 2016
18. Publish What You Pay – South Africa, Why South Africa's extractive sector needs greater transparency: case study of Sedibeng Iron Ore mine, 2016
19. Publish What You Pay – Zimbabwe, Towards a transparent and accountable minerals resources governance framework: A compendium of research papers on key mining related matters in Zimbabwe, décembre 2016
20. Publish What You Pay – Malawi, Rapport narratif annuel, avril à juin 2016
21. ONE, OXFAM, SHERPA, PCQVP, La transparence à l'état brut : décryptage de la transparence des entreprises extractives, 2015
22. ONE, OXFAM, SHERPA, PCQVP, Open Data : l'exemple des industries extractives, 2016
23. OXFAM, De l'aspiration à la réalité : analyse de la Vision minière africaine, mars 2017

## Liens utiles

1. [http://www.africaminingvision.org/amv\\_resources/AMV/Africa\\_Mining\\_Vision\\_french.pdf](http://www.africaminingvision.org/amv_resources/AMV/Africa_Mining_Vision_french.pdf)
2. <https://ran-s3.s3.amazonaws.com/isa.org.jm/s3fs-public/documents/EN/Workshops/2018/Abidjan/06-Kaiser.pdf>
3. <http://foireafricainedemontreal.com/wp-content/uploads/VISION-MINIERE-AFRIQUE.pdf>
4. <https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2017/12/RAPPORT-PCQVP-Congo-sur-suivi-budgétaire-exercice-2016-déc-2017.pdf>
5. <http://congominer.org/system/attachments/assets/000/000/485/original/Prise-de-Position-des-ONG-sur-cession-parts-sociales-GECAMINES-KCC-2013-octobre-24.pdf?1430928931>
6. <https://www.pwyp.org/fr/pwyp-news/rdc-leader-droits-humains-transparence-menace-de-mort/>
7. <https://www.pwyp.org/wp-content/uploads/2019/05/Ensemble-Faisons-avancer-les-droits-des-femmes.pdf>
8. <https://static1.squarespace.com/static/54d667e5e4b05b179814c788/t/5b156825575d1f320ad13f9c/1528129581547/MRAL-Juillet-2017-VF-compressé.pdf>
9. <http://goxi.org/profiles/blogs/pushing-for-increased-information-on-mining-local-procurement-in>
10. [https://eiti.org/sites/default/files/pwyp\\_mali\\_mining\\_contract\\_analysis.pdf](https://eiti.org/sites/default/files/pwyp_mali_mining_contract_analysis.pdf)
11. [https://www.pwyp.org/fr/pwyp\\_members/ouganda/](https://www.pwyp.org/fr/pwyp_members/ouganda/)





**PUBLIEZ CE QUE  
VOUS PAYEZ**

Email: [info@pwyp.org](mailto:info@pwyp.org)

 [@PWYPtweets](https://twitter.com/PWYPtweets)

 [www.facebook.com/PublishWhatYouPay](https://www.facebook.com/PublishWhatYouPay)

[www.pwyp.org](http://www.pwyp.org)

© Publish What You Pay 2020

Publish ce que vous payez est un organisme de bienfaisance enregistré (numéro d'organisme de bienfaisance enregistré 1170959) et une société enregistrée en Angleterre).